



AFPI Limousin

Environnement

Gérer les rejets d'eau et d'air selon la réglementation

(EAU : Loi du 3/01/1992 – Arrêté du 2/02/998) (AIR : Loi du 30/12/1996 – Décret du 6/05/1998)

Objectifs

- Connaître les grands principes de la réglementation environnementale
- Situer son entreprise par rapport à cette réglementation

Public

Techniciens
Responsables sécurité/environnement/Qualité.

Pré-requis

Durée 1 jour

Méthodes Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'appuient sur des cas concrets, les retours et les apports d'expériences des participants.
Nos moyens pédagogiques : documentations techniques et supports de cours.

Modalités d'évaluation

Toutes les séquences de formation sont évaluées par un questionnaire à choix multiples et/ou par un échange oral avec le formateur

Validation

Attestation de formation conforme aux articles L 6353-1 et R 4532-30 du code du travail

Formateur

Formateurs ou prestataires de formation référencés par l'AFPI Limousin

Programme

L'aspect général de la réglementation de base concernant l'environnement

Règlements sur les installations classées pour l'environnement (ICPE)

- règlements sur l'eau
- règlements sur l'air
- règlements sur le bruit
- règlements sur les déchets

Loi du 3 janvier 1992

- Sa genèse
- Ses principes
- Arrêté du 2 février 1998

Décret du 6 mai 1998

- Ses principes
- Les seuils préconisés